

**PROJET DE Compte rendu
CLIC TEMBEC
Séance du 14 décembre 2009**

Madame Dominique-Marie FELIX, Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture de Saint-Gaudens, et Madame Marie-Cécile BARTHET, Maire adjointe de la commune de SAINT-GAUDENS ouvrent la séance à 9 h 45.

Celle-ci débute par un tour de table des participants.

L'ordre du jour de la réunion est consacré aux points suivants :

- Approbation du compte-rendu du CLIC du 11 Décembre 2008 ;
- Bilan annuel 2008/2009 des activités de la société TEMBEC ;
- Bilan des actions de l'Inspection des Installations Classées ;
- Point d'avancement P.P.R.T. ;
- Questions diverses.

1) Election du Président du CLIC

Madame FELIX, rajoute un point à l'ordre du jour, le renouvellement de la présidence du CLIC. Mme BARTHET, remplaçante de M. SIBRA, se porte volontaire, l'assemblée est d'accord.

Madame BARTHET est élue présidente du CLIC

2) Approbation du compte-rendu du CLIC du 11 décembre 2008

Monsieur GOUZENNES avait demandé que TEMBEC fasse un effort pour les riverains en ce qui concerne le bruit.

Le compte-rendu sera modifié en conséquence.

3) Bilan annuel 2008/2009 des activités de la société TEMBEC (diaporama)

MM. CHIRON et MAZURIC de la société TEMBEC présentent le bilan annuel d'activité de l'établissement

Pour ses 50 ans d'existence, 2009 restera pour l'usine une année atypique et marquante par :

1. la fermeture de l'usine pour une période de 7 semaines entre le 6 février et le 30 mars

Suite à l'effondrement de l'économie mondiale, l'usine a dû fermer le site du 6 février au 30 mars 2010.

L'exploitant envisage la cession à un autre repreneur. La perte est estimée à 10 millions d'euros.

2. le basculement vers les résineux avec l'utilisation des pins des Landes suite à la tempête Klaus

L'approvisionnement en résineux issus du bois de landes, à des prix compétitifs (50000 m³ de bois issu de la tempête KLAUS) permet un redémarrage dès le mois d'avril. Les perspectives économiques sont favorables pour les 3 ans à venir. L'utilisation de 65 % de résineux entraîne une coloration plus importante des effluents. Toutefois les normes sont respectées et TEMBEC reste vigilant sur le COT (paramètre de suivi par la potabilisation de l'eau en aval).

3. trois événements importants en matière de sécurité en septembre

3 incidents ont eu lieu en quelques jours :

- le 11 septembre 2009 : incendie du tapis à copeaux feuillus
- le 19 septembre 2009 : fuite de salin sur la sole de la chaudière liqueur noire

- le 23 septembre 2009 : fuite de la vanne de pied du bac de stockage d'acide chlorhydrique dans la fosse de rétention

Discussion au sujet du traitement des résineux

M. PACHECO, maire de MIRAMONT DE COMMINGES souligne l'impact visuel et olfactif important du traitement des résineux et demande si ce problème peut être amélioré.

M. CHIRON précise que, conformément à l'APC du 9 juin 2009, des améliorations sont en cours sur le traitement réalisé dans la station d'épuration. L'entreprise est actuellement en discussion avec VEOLIA pour aménager les bassins.

Discussion au sujet d'un incident survenu le 19 juillet et de la qualité des rejets aqueux

La société de pêche a constaté la présence d'un produit noir de 10 h à 12 h 45. Une plainte a été déposée pour atteinte au milieu aquatique.

M. CHIRON indique que cette coloration serait due au traitement du bois, toutefois les jus de lavage étant rejetés en flux continu il ne devrait pas y avoir de discontinuité.

Par ailleurs, M. OTT indique que des contrôles sont régulièrement effectués sur la qualité de l'eau et des sédiments et aucune dégradation du milieu aquatique n'a été constatée. Un contrôle a été effectué en septembre 2009 pendant l'étiage de la Garonne (lors de la campagne de résineux).

Madame la Secrétaire Générale de la Sous Préfecture demande aux exploitants si on peut savoir ce qui s'est passé le 19 juillet, s'il y a eu identification du phénomène et si cet événement s'est reproduit.

M. OTT indique qu'il est assez difficile d'identifier un événement sur une période aussi courte.

L'usine a été alertée lorsque la concentration en COT de la Garonne était supérieure à 5 mg/l. Les stations d'épurations en aval du site ont des difficultés lorsque que la concentration en COT atteint ses valeurs (les stations doivent en principe pouvoir traiter l'eau jusqu'à 10 mg/l de COT.)

La société de pêche indique qu'aucun phénomène de ce genre n'a été constaté depuis. M. CHIRON confirme qu'aucun autre événement n'a été constaté excepté un problème de mousse en octobre, le produit s'étant figé dans la pompe. Depuis, l'usine utilise de l'eau chaude et aucun incident ne s'est produit.

La société de pêche demande si les effluents de l'usine sont brassés avec les effluents de la ville et s'il n'y a pas eu un apport de produits.

L'exploitant précise que non car les effluents sortent de l'usine en flux continu et le respect des seuils autorisés est assuré.

La secrétaire générale demande si la couleur plus intense constatée au mois de juillet serait due à une concentration plus importante due au débit plus faible de la Garonne et demande s'il existe une solution technique.

M. CHIRON confirme et indique que l'usine adapte les températures de cuisson du bois mais que cette solution est limitée par la perte des qualités mécaniques de la pâte à papier.

La société de pêche s'inquiète de la couleur noire et des dépôts sur les fonds de la Garonne.

M. OTT indique que l'analyse de sédiments est bonne, il y a bien coloration mais pas de dépôt. Durant l'été, le débit de la Garonne était de 18 à 20 m³/h, la température de cuisson a été réduite.

Tout comme la mousse, la coloration est spectaculaire au niveau visuel mais n'a aucun effet. La couleur est due au rejet mais il n'y a pas de dépôt, par ailleurs le sable n'est pas plus noir en amont qu'en aval.

Des études sur la biodiversité sont menées tous les 2 ans mais n'ont pas été faites cette année en période d'été.

Le Maire de MIRAMONT demande pourquoi ne pas associer les pêcheurs lors des contrôles.

M. OTT précise que les contrôles sont effectués par des laboratoires agréés, les résultats sont adressés à la DREAL ainsi qu'à la société de pêche.

Discussion au sujet de l'étude de dangers

L'exploitant continue son exposé : lorsque l'usine a été fermée pour 7 semaines, elle a été gardée et a fait l'objet d'une surveillance renforcée.

L'ancienne étude de dangers avait été réalisée en 2004. La DREAL a demandé une nouvelle révision, confiée à TECHNIP pour fin février 2010 et dont il sera tenu compte pour le nouveau POI.

Discussion au sujet du POI

Mme BARTHET s'étonne que le POI n'ait pas prévu de lieu pour accueillir les victimes.

M.CHIRON indique que les secours sont assurés par les pompiers. Il y a une infirmerie dimensionnée pour recevoir 4 à 5 personnes et 1 à 2 salles sont répertoriées au POI. Il y a aussi la salle de réunion comme point de regroupement possible.

L'exploitant en rediscutera avec les pompiers et la DREAL ; lors de la révision du POI, voir avec les services concernées s'il s'agit d'une amélioration pertinente .

Présentation des différents incidents survenus en 2009

L'incendie du tapis :

L'exploitant reprend son exposé et évoque l'incident qui a nécessité le déclenchement du POI et qui était très spectaculaire avec un dégagement important de fumées noires.

Suites données :

- La rampe d'arrosage doit être prolongée jusqu'à la goulotte du tapis transporteur.
- Une étude est en cours pour implanter une rampe d'arrosage sur le petit stock de bois à proximité.
- Un réseau d'arrosage automatique (sprinkleurs) doit être installé (d'ici fin 2010-2011).

La secrétaire générale demande si la fumée blanche au-dessus du tas de copeaux est due à l'évaporation de l'eau et TEMBEC confirme.

La fuite de salin :

Suite à un problème d'étanchéité de la chaudière qui a entraîné une fuite de salin, la chaudière a été arrêtée pour réparation durant 4 à 5 jours, puis un arrêt technique a été programmé.

95 % des travaux prévus ont été réalisés.

5 millions d'euros ont été dépensés en 2009 au titre de la maintenance des installations (les conduites en sortie chaudière ont été remplacées par des conduites inox).

La fuite d'acide chlorhydrique :

L'incident a rapidement été traité par les pompiers.

Le maire de MIRAMONT aurait aimé être informé de l'incident

La sous-préfecture a été alertée, le problème étant interne et l'incident ayant été maîtrisé par les pompiers, l'exploitant a estimé qu'il n'y avait donc pas à alerter les élus. Toutefois l'exploitant prend bonne note de la demande.

Suites données :

Un plan d'action a été mis en place pour renforcer la surveillance des installations de stockage d'acide chlorhydrique.

Les autres points abordés sont listés dans la présentation jointe.

4) Bilan des actions de la DREAL(diaporama)

La DREAL détaille les actions menées par l'inspection sur le site TEMBEC depuis la dernière réunion du CLIC, en particulier cinq inspections ont été conduites.

Inspection courante du 11 décembre 2008

- PV de délit pour non respect de la mise en demeure portant sur la séparation des stockages d'acide chlorhydrique et de soude

Inspection inopinée du 18 mai 2009

- demande de mise en conformité sur les rejets aqueux

Inspection approfondie du 30 juin 2009

- levée de l'AP de mise en demeure sur le stockage acide chlorhydrique et soude
- PV de délit pour manquement à l'obligation de garanties financières

Inspection circonstancielle du 24 septembre 2009

- Suite aux incidents des 11 et 23 septembre

Inspection approfondie du 14 octobre 2009

- demande de mise en conformité (EDD, POI, sécurité atelier produits chimiques)

Point d'avancement PPRT TEMBEC

Le périmètre de prescription du PPRT est susceptible d'évoluer suite à l'analyse de la nouvelle étude de dangers attendue d'ici fin février 2010.

La sous-préfecture constate donc que le calendrier estimatif n'est pas respecté et demande qu'il soit réactualisé.

Le phasage suivant est proposé :

- 27 février 2010 : remise de la nouvelle étude de dangers par TEMBEC (échéance de l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 27 octobre 2009)
- fin juin : réunion d'association sur la présentation des cartes d'aléas et des enjeux
- second semestre 2010 : demande des avis des personnes et organismes associés sur le projet de PPRT
- fin 2010 : vote du CLIC sur le projet de PPRT
- 2011 : approbation du PPRT

5) Questions diverses

Sur les nuisances sonores (M. GOUZENNES)

Les riverains subissent des gênes occasionnées par le bruit non permanent des broyeurs. L'année dernière, la Sous-Préfecture avait proposé un créneau horaire d'arrêt de 23 h à 2 h.

L'exploitant comprend les gênes dues au vent de sud qui propagent le bruit, en faisant remarquer que les normes par rapport au bruit son respectées et que le règlement impose d'avoir des « bip » sur les chariots élévateurs. Il propose de remplacer les « bip » par des flashes lumineux et va étudier la possibilité d'arrêter de nouveau le broyeur le plus proche dans le créneau 23 h - 2 h.

Les débats étant clos, la séance est levée à 12 h 30



CLIC TEMBEC – Séance du 14 décembre 2009

Présidence : Madame Marie-Cécile BARTHET

Participants	Collège (Adm., Collect. Terr., Exploitants, Salariés, Riverains)	Observations
Mme FELIX Dominique Marie	Sous-Préfecture de SAINT-GAUDENS	
Mme CROVISIER Marilyne	D.R.E.A.L / S.R.T.E.I	
Mme CESCOU Caroline	D.R.E.A.L / UT 31	
Mme LUGA Marie	D.D.E.A	
Mme BARTHET Marie Cécile	Mairie de SAINT-GAUDENS	
M. PACHECO François	Mairie de MIRAMONT DE COMMINGES	
M. GAILLARD Lucien	Mairie de VALENTINE	
Mme BRUNET Jeanine	Communauté des communes Saint Gaudinois	
M. CHIRON Patrick	Société TEMBEC	
M. MAZURIC Jean	Société TEMBEC	
M. OTT Didier	Société TEMBEC	
M. ADER	Société TEMBEC	
M. CASTAING Guillaume	Association « Nature Comminges »	
M. BARRAILLE Gérard	Association « Nature Comminges »	
M. SENLANNE Albert	Collectif « Environnement Santé »	
M. GOUZENNES Jean Louis	Collectif « Environnement Santé »	
M. DANFLOUS Norbert	Société GASCOVAL	
M. PUJOS Yves	Société PUJOS	
M. BANITZ	CHSCT TEMBEC	
M. HOTTIA François	Société de Pêche	
Mme CARRERE Françoise	Secrétaire CLIC	

Excusé : M. LEPINAY Jean Raymond - Conseil Général
